

COMMUNE D'ARDOIX

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2018 A 19 H

-DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET DE PADD DU PLUIH D'ANNONAY RHONE AGGLO

Le débat sur les orientations du projet de PADD doit avoir lieu entre le 20 août et le 5 octobre 2018 dans les 29 conseils municipaux d'Annonay Rhône Agglo.

Le Conseil Municipal d'Ardoix a débattu après diffusion d'une vidéo proposée par l'agglo :

Concernant l'armature urbaine existante, les élus s'interrogent sur les moyens qui ont permis de déterminer les 4 polarités (Serrières, Peaugres, Villevocance, Quintenas). Ils estiment difficile de débattre avec des cartes peu détaillées.

La zone industrielle de Munas est classée en zone industrielle principale au même titre que les zones de Boissonnette-Flacher et Marenton.

Le souhait des élus est que cette zone reste dans sa totalité industrielle car le gaz dessert cette zone. Ils souhaitent également que cette zone soit accessible pour l'artisanat. Les installations projetées ne doivent pas pénaliser les commerces locaux. Les voies et les accès qui desservent cette zone ne sont pas évoqués.

Concernant le logement et l'habitat, il est fait état de 20 logements à l'hectare pour la commune d'ARDOIX. Les élus s'interrogent sur la prise en compte de la voirie dans ce calcul. Ils portent l'accent sur la qualité de vie à Ardoix où l'espacement actuel des habitations permet une tranquillité reconnue eu égard au nombre croissant de citoyens qui n'hésitent pas à faire de longs trajets pour rentrer chaque soir sur la commune.

Le point positif est que la mixité de logements est présente sur la commune avec les logements seniors et juniors. Le nombre de logements vacants est quasi nul. Quant au nombre de bâtiments anciens à rénover, il ne devrait pas entrer dans le nombre de nouvelles constructions.

Le type de logement adapté à chaque étape de la vie commune ne reflète pas forcément la réalité du terrain car de plus en plus de propriétaires gardent leurs logements et l'adaptent en fonction de leurs besoins. Le projet du PADD préconise la limitation de l'urbanisation des hameaux (alors que celui de Thoué est particulièrement touché par une extension).

Les objectifs du PADD en termes de réhabilitation concernent particulièrement le centre ville d'Annonay peut-être au détriment de notre ruralité.

Concernant la bonne gestion des ressources, il est fait état de 5,5 logements par an pour 1 000 habitants pour la commune ce qui est peu au vu de l'évolution de la commune depuis une décennie.

Privilégier les espaces agricoles interroge les élus sur l'entretien de ces parcelles.

L'atout d'Ardoix est d'être proche de la vallée du Rhône. Les déplacements quotidiens pour le travail s'évaluent à plus de 50 % dans la vallée du Rhône.

Ardoix est à 10 kms de la gare SNCF de Saint-Vallier, à 40 kms de Valence et à 80 kms de Lyon. De fait, notre commune a un atout privilégié de par sa situation géographique justifiée notamment par la hausse croissante et constante d'une population active.

En conclusion les élus relèvent que ce projet est porteur de belles idéologies, notamment sur l'environnement. Les élus estiment très dommage de ne pas profiter de la situation géographique de la commune et regrettent, à la lecture du projet, de se voir bientôt privés d'œuvrer au développement de leur commune, et cela, même de façon raisonnée, comme réalisé jusqu'à présent.

-DIVERS

ECOLE PUBLIQUE

L'école publique demande une subvention pour une sortie au château musée de TOURNON le lundi 24 septembre pour un montant de 235 €.

Elle émet également une demande de subvention pour une classe de découverte pour les élèves de GS à CM2 du 8 au 10 mai 2019 pour un montant de 1 166 €.

Le Conseil Municipal valide ces demandes.